



Février 2024

Projet de valorisation de la matière organique avec la Coop de Mansle – Présentation aux associations

Ordre du jour

- **Présentation de CVE et CVE BIOGAZ**
- **Partenariat avec la Coop de Mansle**
- **Présentation du projet CVE x Coop de Mansle**
- **Présentation du dispositif de concertation**
- **Questions / Réponses autour du projet**





© Getty Images



Présentation de CVE et CVE BIOGAZ

CVE, entreprise à mission, est un producteur français indépendant d'énergies renouvelables intégré sur tout la chaîne de valeur



Nous cherchons, dans chaque projet, à répondre aux besoins énergétiques des entreprises, des collectivités et du monde agricole, tout en contribuant à limiter l'impact des activités humaines sur le climat.



Solaire



Biogaz



Hydrogène



Développement



Financement



Construction



Exploitation



Achat & vente d'énergie

CVE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables multi-énergies



Solaire



Biogaz



Hydrogène

Répondre aux besoins énergétiques, environnementaux et sociétaux des territoires, tout en contribuant à limiter l'impact des activités humaines sur le climat

« Changeons notre vision de l'énergie. »



2009

Année de fondation

400

Collaborateurs

659 MWc

Parc exploitation et construction
1,2 TWh/an

1 633 MW

Portefeuille sécurisé

76,5 M€

Chiffre d'affaires 2022

230 M€

Capital levé sur 2020-22

756 M€

Total investi dans nos actifs

137 000

tCO2eq/an évitées



Développement



Financement



Construction



Exploitation



Achat et vente d'énergie



**Entreprise à mission, notre raison d'être :
« Mettre l'humain et la planète au cœur de l'énergie de demain »**

3 objectifs

**#1 Impact
environnemental**

**#2 Impact
humain**

**#3 Impact
social**

Face à un triple enjeu écologique, géopolitique & économique...

**Urgence
climatique**



**Souveraineté
énergétique**



**Coût et volatilité
des prix**



... nous développons et opérons des projets de méthanisation, **ancrés dans le territoire**, dans une logique **d'économie circulaire** avec une collecte à **moins d'1h heure en camion**

Le biométhane en France, un puissant levier pour répondre à ce triple enjeu



9,2 TWh

Biométhane injecté dans le réseau *



2 GtCO₂

Emissions GES évitées en 2021
Empreinte Carbone
Divisé par 5



90

€/MWh

Coût moyen production biométhane

* éq  1,5 millions de foyers
36 000 bus

CVE Biogaz en chiffres



60
Salariés



8

Unités en
exploitation &
construction



450

Clients
producteurs
de déchets



330

Agriculteurs
partenaires

>30

Projets en
développement

150 000

t/an de déchets
organiques valorisées

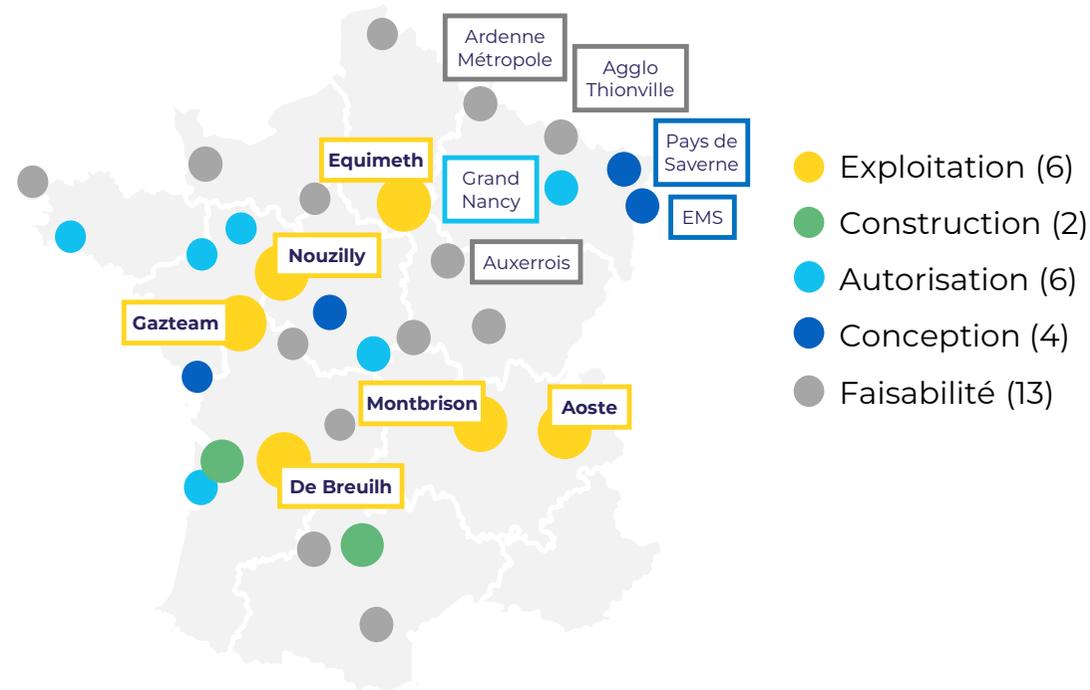
44 000

Ha de surface
d'épandage

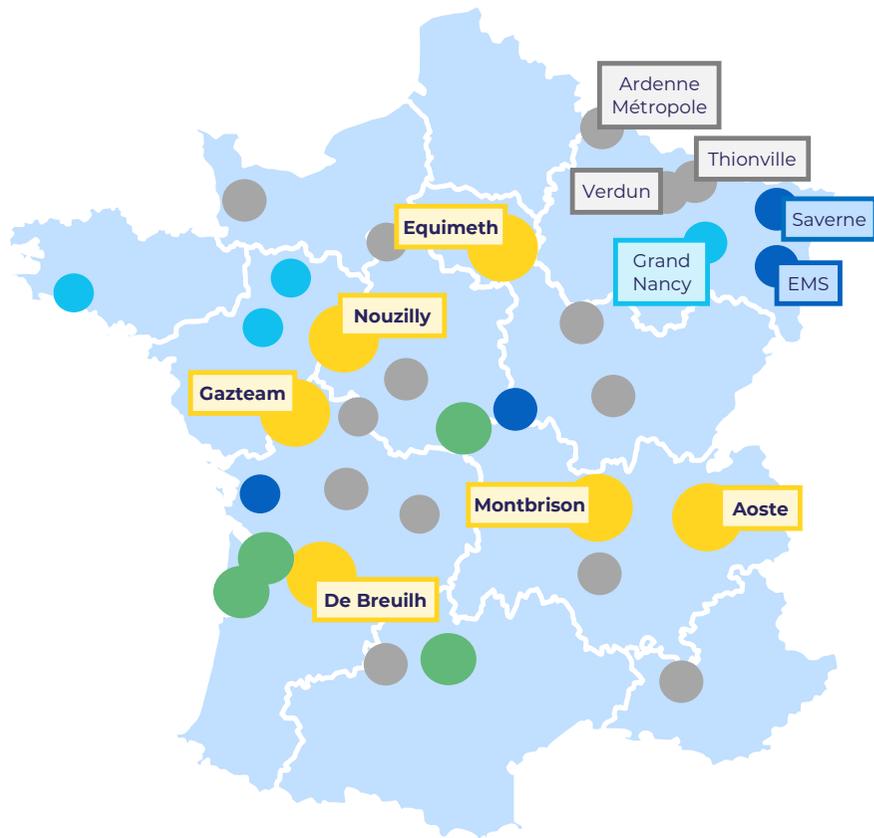
CVE BIOGAZ ancré territorialement en France avec 8 pôles projets



Un parc d'unités de méthanisation en pleine croissance



Notre parc est en pleine croissance



- Exploitation (6)
- Construction (4)
- Autorisation (4)
- Conception (4)
- Faisabilité (14)

L'UNITÉ TYPE

25 000 tonnes
en moyenne de déchets organiques
valorisés chaque année

23 GWh
de biométhane produit toute l'année,
l'équivalent de la consommation
en gaz de 3600 habitants

25
agriculteurs partenaires pour l'épandage

10 unités

en exploitation & en construction

150 GWh

Production moyenne en année pleine

450

Clients producteurs de déchets

150 kt/an

Capacité de traitement des déchets organiques

40 000 tCO₂eq *

Émissions de GES évitées

400

Agriculteurs partenaires

55 000 ha

Sous plan d'épandage des digestats



Compilation des résultats issus de DIGES (ADEME) sur les unités de méthanisation CVE Biogaz.

Les émissions de GES comprennent l'empreinte carbone de chaque centrale comparée avec l'empreinte carbone existante.

Par exemple, 1 kWh de biométhane produit permet d'éviter 227 gCO₂ de gaz naturel en France.

L'équipe Centre-Ouest

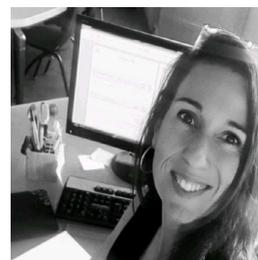


Antoine POYER

Responsable Développement Projets Biogaz

Mobile : +33 (0)6 20 80 21 84

antoine.poyer@cvegroup.com



Aurélie SIMON

Responsable Commerciale Biomasse

Mobile : +33 (0)6 13 11 68 44

aurelie.simon@cvegroup.com



Jérôme SAINT-AUBERT

Responsable Nouveaux Projets Biogaz

Mobile : +33 (0)6 24 85 98 09

jerome.saint-aubert@cvegroup.com

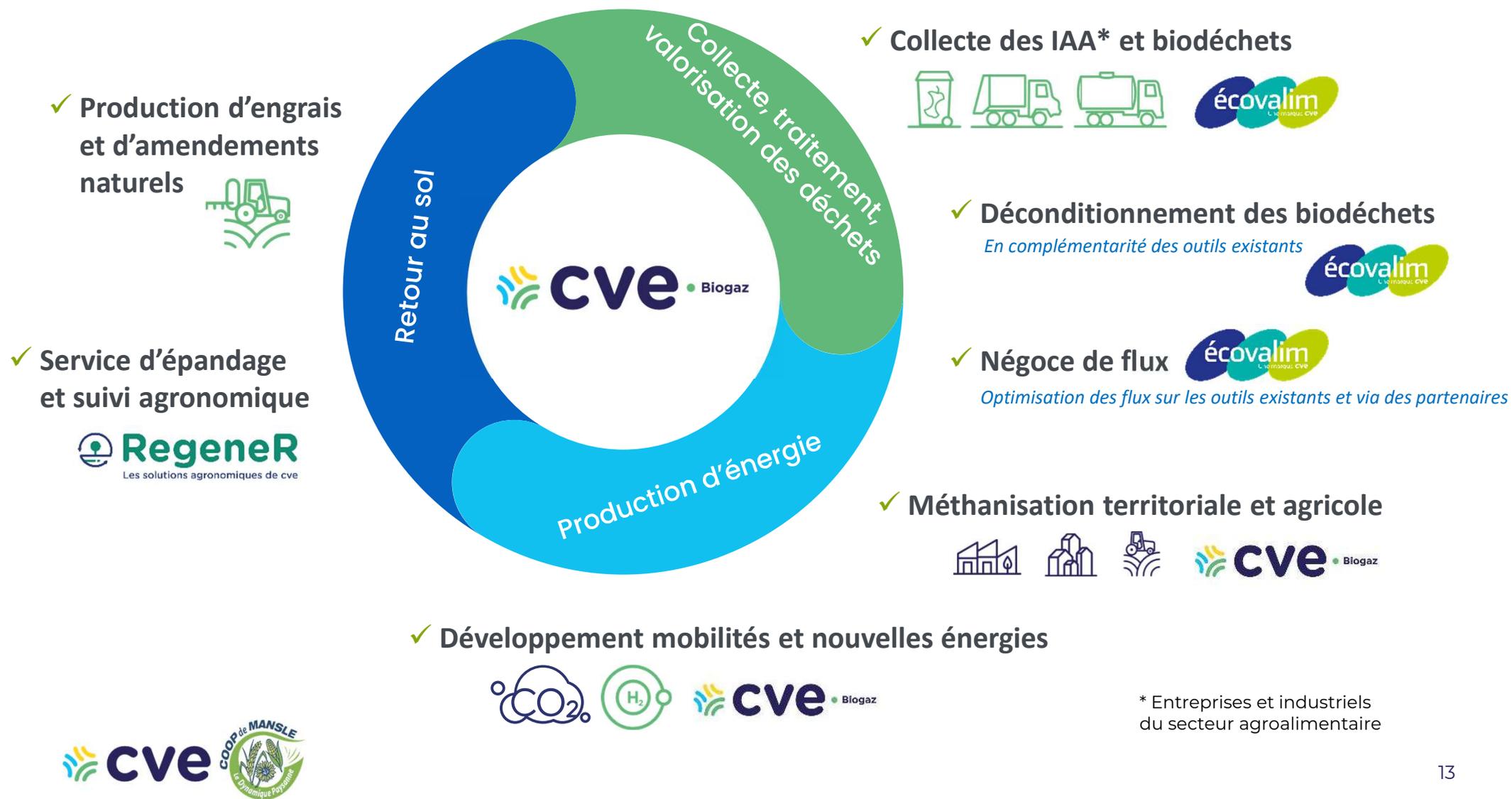


Vincent PERIVIER

Responsable Valorisation Digestat et Services Agronomiques

Mobile : +33 (0)6 11 68 87 53

vincent.perivier@cvegroup.com



EQUIMETH

mise en service 2021



250 Nm³/h – 25 GWh



25 000 t/an

Biodéchets, fumier équin,
issues de céréales, graisses



1 500 ha /an épandus

20 exploitations agricoles
partenaires





Contexte et présentation du projet

Une filière nouvelle pour l'économie circulaire du nord Charente

Collecter les sous-produits organiques des filières alimentaires locales

(restauration collective, restes de repas, invendus, production alimentaire)

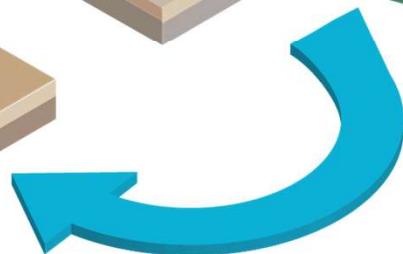


Fournir un engrais naturel pour les cultures agricoles locales



Traiter les matières par le procédé naturel de méthanisation qui génère énergie et engrais

Produire du gaz renouvelable pour le réseau local



Valoriser localement la matière organique du territoire

CVE s'inscrit dans la relocalisation des productions, la maîtrise des coûts et la réduction des impacts environnementaux

Dès 2024, toute matière organique devra être triée

Aujourd'hui, il y a encore **des quantités importantes de matières organiques**, qui sont **peu valorisées localement**

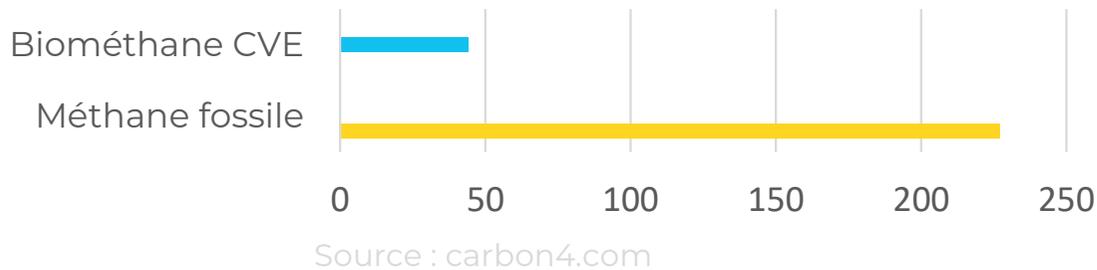


Maximum 30 000 tonnes/an de matières organiques à définir en 2024 seront valorisées

< 1h c'est le temps de trajet moyen de collecte auprès des entreprises et collectivités locales

Le biométhane, une source d'énergie renouvelable issue du territoire

CVE va produire un biométhane qui réduit de 80% les émissions de CO₂



Une production de gaz à **coût maîtrisé**

(coûts de production du biométhane peu dépendants du marché mondial fluctuant)

Production de gaz équivalent aux besoins énergétiques de 5 à 10 000 habitants

Quelques milliers de tonnes de CO₂/an évitées

Un engrais organique et naturel pour les cultures alimentaires du département

Réduire l'usage des engrais chimiques pour les cultures alimentaires est un défi pour la production alimentaire en regard de la **qualité de l'eau** et de l'air



 **RegeneR**
Les solutions agronomiques de cve

Jusqu'à 2000 hectares de cultures alimentaires pourront être fertilisées

Un apport en matière organique

Des engrais chimiques évités chaque année



L'engrais produit par CVE permet une **relocalisation stratégique de la production** en France





Partenariat avec la Coop de Mansle

Contexte – Coop de Mansle



- Ils sont engagés dans une démarche RSE + nouvelles filières
- Ils s'engagent vers une valorisation des CIVE



Un projet en co-actionnariat et co-gouvernance: dans l'ADN de CVE

CVE biogaz est majoritaire du projet

Le capital social et la valeur sont partagés

- Avec la **coopérative de Mansle**
- Avec **les agriculteurs**
- Avec la **collectivité** et/ou d'autres acteurs territoriaux comme la SEM

CVE Biogaz prend en charge l'ensemble des frais de développement et porte le risque du développement.





Le site d'implantation

Trouvons ensemble une implantation qui respecte le cadre de vie des habitants

La Coop de Mansle et CVE offrent l'opportunité unique de réfléchir collectivement au choix du lieu d'implantation de cette filière locale.

L'avis des habitants de Nanclars, Maine-de-Boixe, Puyréaux et Maine de Boixe, peut compter !

Nous vous proposons d'échanger, de construire un dispositif pour permettre l'expression de vos attentes.

Coop de Mansle et CVE sont à votre écoute, avant de prendre leur décision.

Un appel à volontaires sera lancé très prochainement.

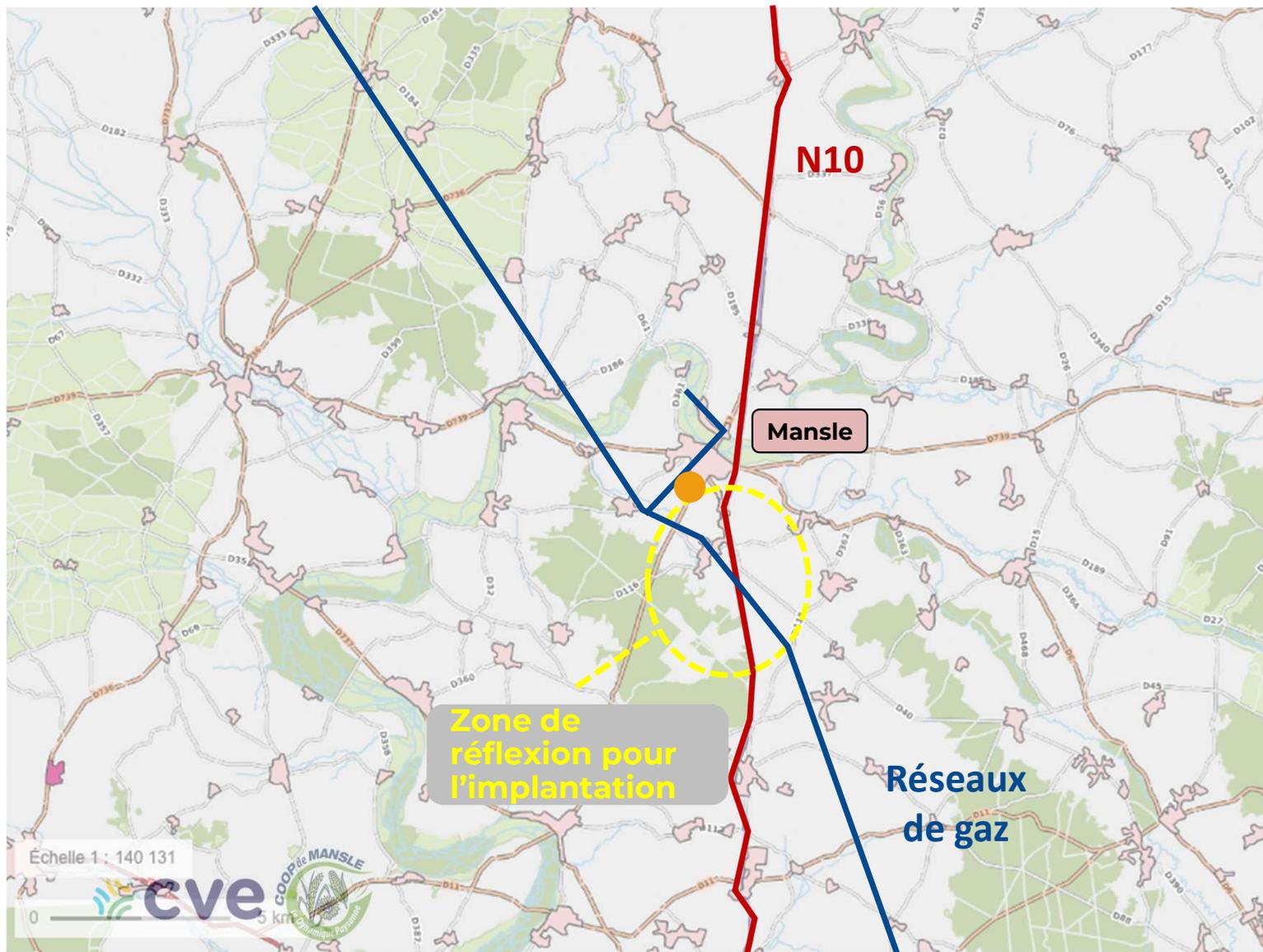


Réflexion sur le choix du site d'implantation

L'implantation de cette activité de valorisation doit satisfaire de nombreux critères :

- ✓ À l'intersection des lieux de vie (entreprises alimentaires et consommateurs) et du secteur agricole
- ✓ Accès aux principales voies de communication routières
- ✓ Proximité du réseau de transport ou distribution du gaz
- ✓ Distance aux habitations > 200m
- ✓ Respect du cadre de vie
- ✓ Disponibilité du foncier
- ✓ Compatibilité avec les documents d'urbanisme
- ✓ Protection de l'environnement

Une réflexion ouverte sur le choix du site d'implantation



✓ À l'intersection des lieux de vie (entreprises alimentaires et consommateurs) et du secteur agricole

✓ Accès aux principales voies de communication routières (N10)

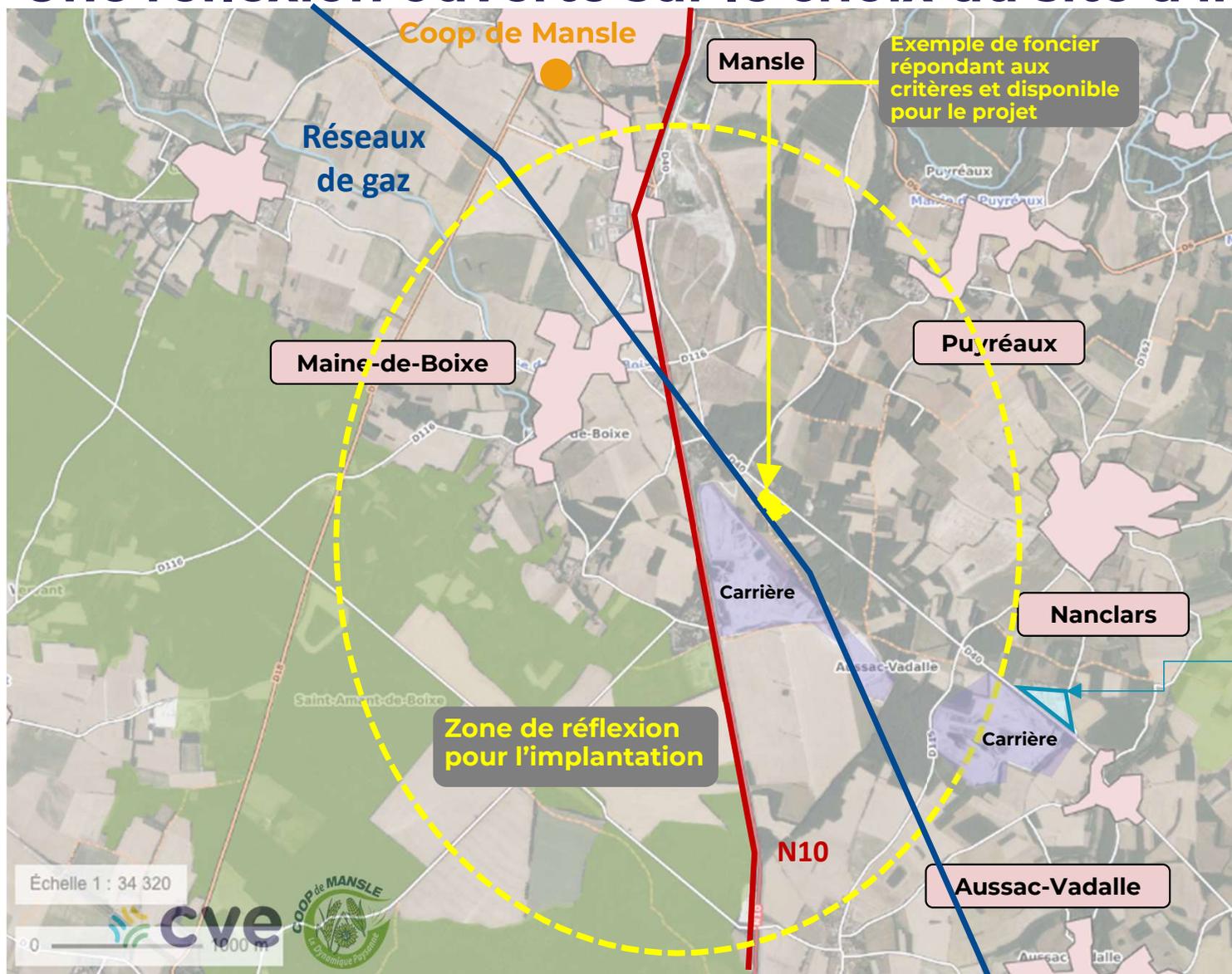
✓ Proximité du réseau de transport ou distribution du gaz

● **Siège Coop de Mansle**

➤ **Zones d'habitations**

■ **Espace naturel protégé**

Une réflexion ouverte sur le choix du site d'implantation



- ✓ Distance aux habitations > 200m
- ✓ Respect du cadre de vie
- ✓ Disponibilité du foncier
- ✓ Compatibilité avec les documents d'urbanisme
- ✓ Protection de l'environnement

- Siège Coop de Mansle
- Zones d'habitations
- Espace naturel protégé



Le dispositif de concertation

Organisation et principes de la concertation

Concertation

Offrir un espace d'échanges et de dialogue au service de l'intérêt collectif

Printemps 2024

- Présenter la démarche de CVE et le projet en réflexion
- Penser un dispositif de dialogue avec les habitants
- Recueillir les attentes vis-à-vis du projet
- Réflexion sur l'implantation

Avant le dépôt du dossier

- Apporter des réponses, s'engager

Dépôt du dossier prévu mi 2025



La démarche de concertation

Début 2024

De mars à décembre 2024

Début 2025

Fin 2025

Phase de faisabilité et de conception du projet

Dépôt ICPE

Dispositif d'information et de dialogue

Fév. 24 ● Présentation du dispositif d'information et dialogue aux associations

Fév. 24 ● Présentation du dispositif d'information et dialogue aux communes

Site internet (mis à jour régulièrement)

Appel à volontaires

Réflexion implantation

● Réunion 1 du groupe de travail (lancement)

● Réunion 2 du groupe de travail (résultats études)
Bilan de concertation

● Consultation publique et des communes (1 mois)